

N°2021-04/21B

**Objet : RESEAU SITI – CONVENTION DE MANDAT AVEC L’OFFICE DE TOURISME DE SAINT-CYPRIEN.**

L’an deux mille vingt et un, le 07 avril, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s’est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	10	<b>Vote :</b>	<b>Pour :</b>	10
<b>En exercice :</b>	10		<b>Contre :</b>	0
<b>Présents :</b>	10		<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

**Secrétaire de séance :** Nathalie PINEAU

**Date de convocation :** 30 mars 2021

Le Président expose à l’assemblée,

L’agence de Développement Touristique des Pyrénées-Orientales a été missionnée par le Département pour collecter l’ensemble des offres touristiques du Département, en assurer la diffusion sur le réseau SITI interdépartemental et régional et en suivre la qualité des données.

Dans le cadre de sa compétence « Promotion du Tourisme », la Communauté de communes Sud Roussillon est membre contributeur du Réseau SITI pour l’ensemble de son territoire, à l’exception de la commune de Saint-Cyprien qui en tant que station classée de tourisme a souhaité conserver sa compétence touristique

L’Office de tourisme de Saint-Cyprien est chargé de la collecte des données et de leur saisie dans la base de données SITI départemental pour la commune de Saint-Cyprien.

L’Office de tourisme ayant l’expérience et les compétences pour alimenter cette base, il pourrait assurer cette mission au nom et pour le compte de la Communauté de Communes pour le reste du territoire, moyennant une rémunération annuelle de 3 000 euros.

**APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE ET A L’UNANIMITE DES PRESENTS,**

☞ **DECIDE** de conclure avec l’Office de Tourisme de Saint-Cyprien une convention de mandat pour l’alimentation de la base SITI ;

☞ **APPROUVE** les termes de la convention, dont le projet est ci-annexé ;

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20210407-2021-04-21B-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2021  
Date de réception préfecture : 13/04/2021

Pour extrait conforme,  
Le Président

